

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE À BARTENHEIM

Année 2025

Revenu Fiscal de Référence (RFR) / 12		0 à 2700 €	2701 à 3000 €	3001 à 3400 €	3401 à 3800 €	3801 à 4400 €	4401 à 5000 €	5001 à 5400 €	5401 à 6400 €	6401 à 7000 €	7001 à 7400 €	7401 à 8400 €	8401 à 9000 €	9001 à 9400 €	9401 et plus
PERISCOLAIRE	Forfait matin (7 - 8h)	1,90 €	2,50 €	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,60 €	3,70 €	3,90 €	4,40 €	4,50 €	4,60 €	4,80 €	4,90 €
	Forfait midi	9,60 €	10,90 €	11,90 €	12,10 €	12,40 €	12,60 €	13,20 €	13,40 €	13,60 €	14,60 €	14,90 €	15,10 €	15,50 €	15,80 €
	Forfait soir (16-17h30)	2,30 €	3,10 €	3,70 €	3,80 €	4,00 €	4,20 €	4,60 €	4,70 €	4,80 €	5,50 €	5,60 €	5,80 €	6,00 €	6,20 €
	Forfait soir (16-18h30)	3,70 €	5,00 €	6,00 €	6,20 €	6,50 €	6,70 €	7,30 €	7,50 €	7,70 €	8,70 €	9,00 €	9,20 €	9,60 €	9,80 €
MERCREDI	Forfait 1/2 journée avec repas	13,20 €	15,30 €	16,80 €	17,30 €	17,80 €	18,40 €	19,40 €	20,40 €	21,50 €	22,50 €	23,50 €	24,50 €	25,00 €	25,50 €
	Forfait journée avec repas	18,80 €	20,40 €	20,90 €	21,40 €	22,40 €	23,50 €	24,50 €	27,60 €	28,60 €	30,60 €	31,60 €	32,70 €	33,70 €	34,70 €
PETITES VACANCES	Forfait journée avec repas*	18,80 €	20,40 €	20,90 €	21,40 €	22,40 €	23,50 €	24,50 €	27,60 €	28,60 €	30,60 €	31,60 €	32,70 €	33,70 €	34,70 €
	Forfait semaine	84,60 €	91,80 €	94,00 €	96,30 €	100,80 €	105,80 €	110,30 €	124,20 €	128,70 €	137,70 €	142,20 €	147,20 €	151,20 €	156,20 €
ÉTÉ	Forfait journée avec repas*	20,80 €	22,40 €	22,90 €	23,40 €	24,40 €	25,50 €	26,50 €	29,60 €	30,60 €	32,60 €	33,60 €	34,70 €	35,70 €	36,70 €
	Forfait semaine	102,00 €	107,00 €	107,00 €	107,00 €	110,00 €	115,00 €	120,00 €	135,00 €	138,00 €	147,00 €	152,00 €	156,00 €	161,00 €	165,00 €

RÉDUCTIONS :	
Fraterie 2e enfant :	Si les enfants sont présents en même temps, déduction de 3% (arrondis à 0,1) sur l'enfant le plus âgé des frais de garde et de repas en cas de présence simultanée.
Fraterie 3e enfant et suivant :	Si les enfants sont présents en même temps, déduction de 6% (arrondis à 0,1) sur l'enfant le plus âgé des frais de garde et de repas en cas de présence simultanée.
Déduction ALSH été :	Participation de la commune de Bartenheim pour l'accueil de loisirs de l'été à hauteur de 3,5€ par jour pour les enfants de Bartenheim
Panier-repas :	Déduction des frais de repas en cas de mise en place d'un PAI nécessitant un panier-repas.
Pour les délais d'annulation et réservation, voir règlement intérieur.	